

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Stéphanie SANQUER

Chargée de mission pour le développement de l'EPS et du sport scolaire

Téléphone : 46 27 01

Télécopie : 42 40 39

BREVET ATHLETIQUE ECOLE MATERNELLE



L'objectif majeur de l'EPS chez les 2-4 ans est bien la construction d'un répertoire d'actions motrices fondamentales aussi appelées "patrons moteurs de base".

Progressivement ces patrons moteurs de base sont enrichis dans des situations variées où les enfants donnent de plus en plus d'intention à ce qu'ils font.

Pour prendre en compte la spécificité des enfants de cet âge pour lesquels le plaisir d'agir et le besoin de mouvement sont premiers, l'enseignant doit donc proposer des situations d'apprentissage avec des consignes ouvertes favorisant l'exploration motrice la plus large.

L'objet du parcours proposé dans le BAEM avec sa grille d'évaluation est d'introduire des contraintes dans les situations pour inciter l'élève à élargir et affiner ses réponses motrices. Les contraintes temporelles et spatiales proposées en critères d'évaluation ne sont à introduire qu'après un temps de pratique important nécessaire aux apprentissages.

Le BAEM est une situation d'évaluation motrice individuelle mais aussi collective puisqu'elle implique tous les élèves d'une école maternelle."

Cette évaluation n'a de sens qu'intégrée à un projet d'école et une programmation de l'EPS.

Charles BERGER : Chargé de Mission pour le développement de l'EPS et du sport scolaire

DEROULEMENT :

Chaque enfant de la classe doit réaliser un parcours dans sa totalité, le plus rapidement possible, tout en veillant au respect des critères de réussite.

L'enseignant enclenche le chrono au départ du parcours et ne l'arrête plus jusqu'à l'arrivée de l'élève.

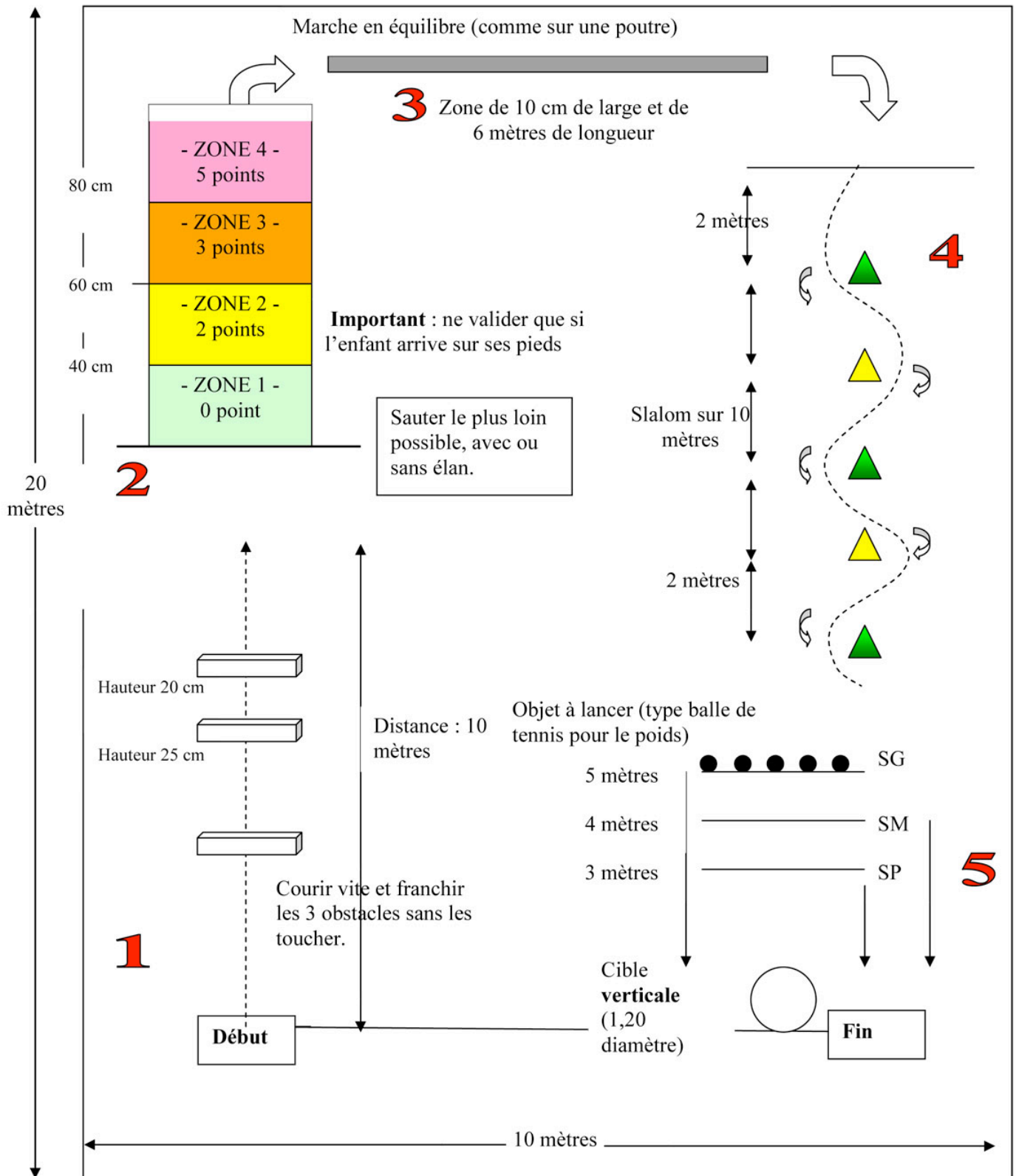
- 1** - **pour courir vite**, il faut franchir les obstacles sans les toucher : 3 points maximum – 1 seul essai - on veillera à ne pas mettre le même espace entre les obstacles pour favoriser l'adaptabilité de l'enfant. L'espace entre les obstacles est laissé à l'appréciation des enseignants.
- 2** - **pour le franchissement des « rivières »** : 5 points maximum si saut supérieur à 80 cm., 3 points si le saut est dans la zone 60/80 cm. , 2 points si le saut est dans la zone 40/60 cm , 0 point si moins de 40cm.
- 3** - **pour le slalom**, respecter l'alternance droite/gauche : 1 seul essai : 2 points si réalisation parfaite, 1 point si une « porte » ratée et 0 point si plus d'erreurs.
- 4** - **pour la marche en équilibre** : 5 points maximum si aucun pied n'est posé en dehors de la « poutre » ; 1 seul essai autorisé. A chaque pied posé à coté de la « poutre », c'est 1 point en moins.
- 5** - **pour les lancers en précision** : 5 points maximum - 1 seul essai par objet et 3 zones de lancer en fonction du niveau de classe : 1 point par lancer réussi.

L'enseignant arrête le chrono et note le temps réalisé et le nombre de points attribués (20 points maximum).

Ces deux données, entrées dans la fiche numérique de notation jointe, correspondent à une note automatiquement attribuée pour le niveau de classe concerné.

L'espace le plus approprié pour ce parcours serait un rectangle d'environ 15 mètres par 10 mètres.

Chaque composante, courir, sauter, lancer, doit être travaillée dans des situations pédagogiques classiques mettant en œuvre toute la classe sous forme d'ateliers ou de parcours impliquant tous les élèves simultanément.



LES RESULTATS : OUTILS -> 2 FICHIERS EXCEL

Pour aider les écoles à déterminer leur indice :

- 1) **Fichier 1 : Ecole** : destiné aux directeurs (trices), ce fichier sert à synthétiser les résultats de toutes les classes (à partir des onglets classe1, 2 ...du fichier 2) et à calculer l'indice sportif de l'école.
- 2) **Fichier 2 : Classes** : destiné aux enseignants. Ce fichier permet de totaliser les points selon les épreuves passées pour chacun des participants. L'enseignant de chaque classe communique au directeur de l'école :
 - le nombre de points totalisés par la classe dans les quatre épreuves
 - L'effectif des élèves dont les performances ont été enregistrées

Tous les éléments dont vous avez besoin (fichiers résultats, barème) sont disponibles sur le site du bureau EPS : www.eps.dep.pf

Extrait de la note circulaire du ministre de l'éducation sur le développement de l'EPS et du sport scolaire 2011/2012 :

« Je souhaite enfin voir toutes les écoles du premier degré participer au Brevet Athlétique des Ecoles. Au même titre que les évaluations nationales permettent de mesurer les progrès en français et mathématiques, le BA2E est un moyen pour chaque école de mesurer et, si possible d'améliorer, son indice sportif d'une année sur l'autre. »

Extrait de l'annexe 2012-2013 n° 2613/MEJ du 20 août 2012.

« La circulaire 2011/2012 reste inchangée. Cette présente annexe 2012:2013 a pour objet d'actualiser les actions et repères opérationnels

Le brevet athlétique des écoles maternelles (**BAEM**) et celui des écoles élémentaires (BA2E), comme le préconisent les nouveaux programmes, sont à introduire dans une démarche d'évaluation disciplinaire. Toutefois, ces évaluations seront fondées sur une approche transversale en cohérence avec les attentes du socle commun des connaissances et de compétences. »